

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'Etat

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
 S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****MAISON SOUVERAINE :**

Démission de M. le Docteur Jules Richard, Conseiller  
 privé de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>.

**RELATIONS EXTÉRIEURES :**

Visite de S. Exc. le Ministre des Affaires Étrangères de  
 la République de Libéria.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Célébration par la Colonie Italienne de la fête du XX  
 Septembre.  
 La Société « La Carabine » à Milan.

**VARIÉTÉS :**

Lettres de Tessé au Prince Antoine I<sup>er</sup>, par André Le  
 Glay (Suite).

## MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince a daigné accepter la  
 démission que Lui a remise M. le Docteur  
 Jules Richard, de ses fonctions de Conseiller  
 Privé de Son bien-aimé Père.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

Mercredi dernier, S. Exc. Edwin Barclay, Ministre  
 des Affaires Étrangères de la République de Libéria,  
 voyageant en Europe *incognito*, a visité la Princi-  
 auté.

Après s'être rendu à la Direction du Service des  
 Relations Extérieures où il a été reçu par le Secré-  
 taire d'Etat, Directeur, et par le Consul Général,  
 Adjoint au Directeur, le Ministre a visité, en leur  
 compagnie, le Palais Princier où il s'est inscrit sur  
 les registres de Leurs Altesses Sérénissimes, et dont  
 il a parcouru les appartements de réception sous la  
 conduite de M<sup>gr</sup> de Villeneuve. Il s'est ensuite rendu,  
 avec M. le Secrétaire d'Etat et M. le Consul Général,  
 à la Cathédrale, puis, en traversant les jardins de  
 Saint-Martin, au Musée Océanographique et en a  
 admiré les collections qui lui ont été présentées par  
 M. Sirvent, assistant. Avant de se retirer, il s'est  
 inscrit sur le livre d'or du Musée.

Enfin, après un thé qui lui a été offert par M. le  
 Secrétaire d'Etat et M<sup>me</sup> Roussel, le Ministre, accom-  
 pagné de M. Canu, a visité le Casino de Monte  
 Carlo dont la Direction lui a fait ouvrir les salons  
 privés et la salle de théâtre.

M. Edwin Barclay a paru très satisfait de sa visite  
 et a trouvé les paroles les plus aimables pour remer-  
 cier de l'accueil qui lui avait été réservé.

## ÉCHOS & NOUVELLES

La Colonie Italienne de Monaco a célébré dans  
 un sentiment d'union patriotique la fête anniversaire  
 du XX Septembre.

A cette occasion, M. le Vice-Consul gérant le  
 Consulat Général de France et les membres des  
 Groupements Français se sont rendus au Consulat

d'Italie où M. Castéran a formé des vœux pour la  
 grandeur et la prospérité de l'Italie.

M. Pittalis, Consul d'Italie, a répondu en se féli-  
 citant de la collaboration cordiale des Colonies  
 Française et Italienne entre elles et avec la population  
 Monégasque. Il a ensuite adressé à ses compatriotes  
 un discours empreint des sentiments les plus patrio-  
 tiques.

La Société « La Carabine » de Monaco a pris  
 part au Concours International de Tir de Milan.

Dans le Championnat du Monde au Pistolet, la  
 Société monégasque s'est classée honorablement  
 après la Hollande et avant la Suède.

Dans les Concours individuels, M. Capisano s'est  
 classé parmi les premiers.

La Société, avant de quitter Milan, a adressé,  
 sous la signature de son président, M. Imbert, un  
 télégramme d'hommages à S. A. S. le Prince  
 Louis II.

Son Altesse Sérénissime a daigné faire transmettre  
 Ses remerciements et Ses vœux.

## VARIÉTÉS

### Lettres de Tessé au Prince Antoine I<sup>er</sup>

(Suite.)

Pendant ce temps-là, le Prince avait quatre  
 galères du Roi sous ses ordres. Et, du haut de son  
 Rocher, il faisait l'office de guetteur, surveillant  
 les flottes anglaises. Il put, en 1707, faire aux  
 ministres le récit d'un combat en vue de Monaco,  
 entre des vaisseaux du Roi et un gros navire an-  
 glais, qui avait fini par s'échouer et brûler sur la  
 plage de Vintimille.

Pendant des années, sa vigilance fut ainsi  
 constamment en éveil et cette surveillance de  
 tous les instants était jugée très importante à la  
 Cour. Le 2 juillet 1711, le maréchal de Villeroy  
 lui écrivait : « L'éclaircissement sur la flotte  
 d'Angleterre seroit bien à désirer, car je ne sais  
 si M. le maréchal de Berwick, à qui je renvoyai  
 votre lettre, a assez de troupes pour garantir la  
 Provence et le Languedoc, à moins qu'il ne lui  
 vienne un gros détachement de notre armée de  
 Catalogne. »

En 1714, il eut l'honneur de recevoir Elisabeth  
 Farnèse, qui, accompagnée d'une Cour nom-  
 breuse, escortée d'une escadre, voguait sur une  
 galère d'Espagne pour aller épouser Philippe V.  
 La Princesse s'était arrêtée à Monaco. Antoine I<sup>er</sup>,  
 qui était assez bon physionomiste, put tracer, à  
 l'usage de Louis XIV et de ses ministres, un por-  
 trait sincère, détaillé et très curieux de cette jeune  
 femme, qu'on avait tant intérêt à connaître un  
 peu à Versailles et qu'on ne connut que trop plus  
 tard. Dans ses lettres à ses amis particuliers, il  
 égaya le récit du passage d'Elisabeth dans le

comté de Nice d'une anecdote qui aurait peut-être  
 effarouché le monde officiel, comme elle avait  
 choqué la gravité espagnole des suivantes de la  
 Princesse.

Le souverain de Monaco ne se contenta pas de  
 donner son concours à la France la plume à la  
 main, il fit exécuter d'importants travaux de for-  
 tifications, destinés non seulement à la défense de  
 ses Etats, mais aussi à protéger la Provence contre  
 toute invasion. Ce que l'on en voit encore té-  
 moigne de l'effort accompli.

Le maréchal de Berwick, ce fils naturel du roi  
 Jacques II d'Angleterre, qui fut tué au service de  
 la France, écrivait au Prince, de Saint-Germain,  
 le 3 décembre 1710 : « Je suis bien aise d'ap-  
 prendre que vous continuez à faire travailler à  
 perfectionner les escarpements de Monaco, parce  
 qu'au moyen de ce travail et des vivres que  
 j'aurai soin de faire mettre dans votre place, nous  
 n'aurons aucune inquiétude pour ce côté-là la  
 campagne prochaine. » Et souvent, dans sa cor-  
 respondance, le maréchal revenait sur cette ques-  
 tion, louant l'œuvre accomplie. Mais, à ce métier  
 d'ingénieur militaire, Antoine I<sup>er</sup> se ruina. Il  
 dépensait sans compter et il dut vendre ce qui  
 lui restait de vaisselle d'argent. Voysin, le sous-  
 secrétaire d'Etat de la guerre, lui écrivait, le 30  
 juillet 1709 : « J'ai eu l'honneur de vous mar-  
 quer que le Roi trouvoit bon que le prix de la  
 vaisselle que vous avez envoyée à la Monnaie  
 d'Aix vous fût payé en argent, ce qui est d'autant  
 plus juste que vous ne le demandez que pour  
 l'employer au paiement des troupes et des dé-  
 penses qui regardent le service du Roi. M. Des-  
 maretz en a signé l'ordre que vous trouverez ci-  
 joint, vous pourrez l'envoyer à la Monnaie, où je  
 ne doute pas que l'on n'y satisfasse sur le champ. »

Si les rapports officiels du Prince donnèrent  
 lieu à une correspondance importante, ses lettres  
 privées forment une masse énorme et on se  
 demande comme il a pu faire face à un pareil  
 labeur.

Il eut des amis dans tous les mondes, dans la  
 noblesse, dans le clergé, dans la bourgeoisie et  
 parmi les artistes. Quelques-uns parmi les maré-  
 chaux furent ses correspondants assidus. Les  
 lettres du maréchal de Berwick, fort nombreuses,  
 lui donnaient des nouvelles purement militaires.  
 Ce soldat, qui avait du sang anglais dans les  
 veines, ignorait totalement les figures de rhéto-  
 rique et l'art épistolaire. Il n'écrivait point pour  
 faire de la littérature ; il se contentait de consi-  
 gner des faits en phrases brèves et sèches. Rare-  
 ment il se laissait aller à des considérations, et  
 quand il hasardait un jugement sur les hommes  
 ou sur les choses, c'était rapidement expédié. En  
 1718, le désastre naval essuyé par les Espagnols

lui suggéra cette remarque : « Il serait à souhaiter que la défaite de la flotte d'Espagne rendit le cardinal Alberoni plus sage, car, au bout du compte, les plus courtes folies sont les meilleures. » Cette réflexion sommaire ne manquait pas de justesse. Malheureusement, les folies d'Alberoni furent assez longues pour être franchement détestables.

Berwick fut un jour un peu plus expansif. Il est vrai que le sujet méritait d'être traité avec quelque littérature. Le maréchal demanda, en effet, au Prince la main de sa fille Louise-Hippolyte pour son fils. La demande ne fut point agréée.

Le maréchal de Villeroy, qui était uni au souverain de Monaco par des liens de parenté, ne semble pas avoir été un correspondant régulier. Il envoyait parfois quelques nouvelles, mais il s'occupait surtout des affaires de famille, et cela n'était pas une sinécure. Au début de 1715, les dissentiments entre le Prince, sa femme et sa fille aînée, étaient dans la période aiguë. L'intransigeance d'Antoine I<sup>er</sup>, son mauvais caractère, il faut le dire, étaient pour beaucoup dans ces regrettables différends. Le mariage de Louise-Hippolyte avec Jacques de Matignon apaisa toutes choses, du moins en apparence. Villeroy, comme parent, dut intervenir, et son intervention était toujours ferme. Il lui arriva de réprimander le Prince, sans se soucier beaucoup des précautions oratoires habituellement usitées. « Vous commencez, Monsieur, lui écrivait-il, le 26 mars 1715, d'être en âge à faire des réflexions. Vous avez passé une vie agitée, plus par votre faute, que par celle du hasard et de la fortune. Corrigez-vous ; soyez aussi ingénieux à vous rendre heureux que vous avez été habile à vous tourmenter. » Bien des hommes, fussent-ils des grands de la terre, auraient pu faire leur profit de ce petit cours de morale.

Le Prince n'était pas très religieux. Il était, comme tous les hommes de la haute société d'alors, sceptique, croyant juste ce qu'il fallait pour conserver les apparences, trop attaché aux biens de ce monde, aux jouissances et aux plaisirs pour aspirer à la vie spirituelle. Malgré son éloignement des pratiques pieuses, il entretenait de bons rapports avec des hommes d'église et non des moindres. Quelques-uns furent pour lui des correspondants pleins de zèle, fort bien renseignés sur la politique et sur toutes choses, d'un commerce agréable. Il fut lié avec le cardinal de la Trémoille, le frère de la princesse des Ursins, qui fut chargé pendant de longues années des affaires de France à Rome. Il fut l'ami de Gualterio, homme de grande intelligence, qui, après avoir été nonce auprès de Louis XIV, remplit de hautes charges dans l'Église et devint cardinal. Il connut Pierre Ottoboni, le petit-neveu du pape Alexandre VIII, créé secrétaire d'État et cardinal à 22 ans, dont la nomination en 1709, comme protecteur des affaires de France, amena la rupture des relations diplomatiques entre la France et la République de Venise. Il fut en rapports avec l'abbé de Polignac, le savant théologien, le diplomate averti, l'habile négociateur du traité d'Utrecht, devenu cardinal et qui eut dans sa vie une redoutable épreuve : celle de remplacer Bossuet à l'Académie française.

Le Prince fut surtout l'ami de l'abbé de Fleury. Ils étaient voisins. Confiné dans son évêché de Fréjus, bien éloigné de la Cour, Fleury méditait en attendant de devenir précepteur de Louis XV, cardinal et premier ministre. Antoine I<sup>er</sup> allait parfois lui rendre visite. Il restait quelques jours

auprès de lui et quand il revenait sur son Rocher, une correspondance active s'établissait entre « M. de Monaco » et « M. de Fréjus ». Les lettres échangées étaient remplies d'honnêtetés, de nouvelles de tous les genres et de confidences. Le Prince en avait toujours beaucoup à faire. Les bons rapports entre les deux amis subsistèrent malgré l'éloignement. Le prélat n'oublia jamais son ancien voisin, celui-ci d'ailleurs n'avait pas l'habitude de se laisser oublier.

En dehors des princes de l'Église, Antoine I<sup>er</sup> fut l'ami de beaucoup de princes selon le monde et de grands seigneurs. Il était très lié avec son parent, le duc de Roquelaure, qui, depuis 1706, commandait en chef dans le Languedoc et qui deviendra maréchal de France. La correspondance entre eux fut régulière. Le duc pouvait passer pour un homme d'esprit. Il mandait des nouvelles mondaines, des racontars ; il faisait dans ses lettres un peu de politique et beaucoup de badinage. Il rapportait maintes plaisanteries et parfois des choses sérieuses. Il choisissait des médecins parmi les plus réputés de Montpellier et les envoyait à Monaco, avec mission de guérir les maladies du Prince. Mais les infirmités primitives étaient tenaces et les médecins rentraient chez eux après un insuccès complet. L'épreuve fut tentée à différentes reprises.

L'aimable marquis de Raffetot fut un correspondant apprécié. Le duc d'Antin, le duc d'Aumont, le duc de Tresme et le duc de Brancas, d'abord connu sous le joyeux surnom de Brancquette, avant de donner sur la fin de sa vie l'exemple de la plus sincère piété, furent pour le Prince de véritables amis.

De grands seigneurs étrangers lui témoignèrent de l'estime : le duc d'Uceda y Montalban, grand d'Espagne, vice-roi de Sicile, passé plus tard au service de l'Empereur ; le duc de Linares, vice-roi du Pérou ; le duc de Tursis, qui commandait les galères d'Espagne ; le marquis de Monteleone, envoyé d'Espagne à Gênes, puis ambassadeur en Angleterre et à La Haye. Ce dernier était un diplomate fin et habile, avec qui le maréchal de Tessé était très lié. Fréquemment, le Prince avait quelques paquets de lettres venant de Versailles à faire passer au duc de Tursis et au marquis de Monteleone pendant le séjour de ce dernier à Gênes.

Le nom du marquis Doria, de Gênes, parent des Grimaldi, revient souvent dans les registres de correspondance du prince Antoine. Celui-ci fut en rapport avec la princesse des Ursins et avec son neveu de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, grand d'Espagne. Il connaissait tous ceux qui avaient un nom, qui occupaient une charge importante à la Cour et hors du royaume. Certes, tout le monde n'avait pas pour lui la même amitié. Il était trop intelligent pour n'avoir pas d'ennemis. Parmi ceux-ci il y avait le duc de Saint-Simon, qui, par principe, n'aimait personne, mais il avait pour M. de Monaco une sérieuse aversion. Il avait déjà témoigné ce sentiment à l'égard du prince Louis I<sup>er</sup> et, par suite de son inclination naturelle, il avait reporté sur le fils tout ce qu'il ressentait à l'égard du père. Et puis, par son mariage, Antoine I<sup>er</sup> était uni à la Maison de Lorraine, que Saint-Simon détestait. Ces haines, ces rancunes, ces jalousies étaient, pour ainsi dire, de rigueur à la Cour.

Très curieux, le prince Antoine s'instruisait sur tout, il se tenait au courant des événements, même des moindres. Il entendait connaître à

fond les hommes et les choses. Son « petit agent de Gênes » lui fournissait des « nouvelles assez justes », et, comme il n'était pas égoïste, il en faisait profiter ses amis et ses connaissances. Il entretenait une correspondance régulière avec les représentants du Roi à Gênes, d'Iberville et d'Anneville. Très au courant de la politique, il se livrait parfois à des appréciations fort justes, à des réflexions empreintes d'un grand bon sens.

Aimant les arts, il se lia avec des artistes. Lulli fut son ami. Le Prince avait une prédilection marquée pour la musique. Dans son Palais de Monaco il avait organisé une salle de concert et parfois il dirigeait lui-même ses musiciens avec un bâton que lui avait donné Lulli. Il recrutait ses artistes partout ; et il les envoyait à Paris compléter leur instruction musicale. Il fut en relations très suivies avec Destouches, le surintendant de la musique du Roi, directeur de l'Opéra.

Il s'occupa aussi d'embellir son Palais de tableaux commandés aux peintres les plus réputés. Sa correspondance en fait foi. Connaisseur, homme de goût, rien ne lui échappait ; il entraînait dans tous les détails. Son agent à Paris, le fidèle Bernardoni, que les Lorrains détestaient, sans doute à cause de l'attachement qu'il avait pour son maître, avait un labeur énorme. Il devait envoyer à Monaco toutes les nouvelles politiques et mondaines, il avait à s'occuper des affaires de famille, et cela n'était pas une petite besogne ; il lui fallait répondre aux nombreuses exigences, aux demandes journalièrement renouvelées du Prince sur toutes les questions artistiques, financières ou autres. La moindre inexactitude dans la correspondance valait au pauvre Bernardoni des reproches amers : il était traité comme un fieffé paresseux. Mais, ces réprimandes, souvent injustes, n'altéraient pas les bons sentiments ; et on s'épanchait en phrases d'estime et d'amitié d'un côté, en protestations de dévouement de l'autre. Le Prince consolait Bernardoni en jouant *Cinna* avec lui : « Et je tranche le mot, lui écrivait-il, le 29 novembre 1725, que si je vous ai fait quelque bien jusqu'à présent, je veux vous en accabler à l'avenir. »

Dans la volumineuse correspondance que le Prince a laissée, dans ses registres de minutes, comme dans les lettres qu'il a reçues, on trouve de tout, même un sujet d'édification. Il y avait en effet matière à grave méditation dans la lettre que le duc de Brancas lui écrivit à propos de la mort du duc d'Orléans. Le grand seigneur, revenu de ses erreurs, s'était enfermé dans une retraite profonde. La fin soudaine de son ami lui suggéra de très belles réflexions : « Je ne suis pas étonné, mon cher Prince, écrivait-il le 12 janvier 1724, connaissant de tout temps votre bon naturel, que vous soyez pénétré de douleur de la perte que vous avez faite d'un de vos meilleurs amis en la personne de M. le duc d'Orléans. Le malheur de ce pauvre prince est si complet que la religion même ne sert, en cette occasion, qu'à augmenter notre douleur. » Et il montrait combien l'amitié du Régent pour M. de Monaco et pour lui-même était sincère. Il ajoutait : « Il ne nous reste plus qu'à adorer les jugements de Dieu et lui demander de faire passer jusqu'à notre cœur cette voix de tonnerre dont il vient de frapper nos oreilles. » Et, du fond de sa retraite, il exhortait en termes pressants le Prince, son ami, à revenir sincèrement à Dieu, il lui en indiquait les moyens. Il ne fallait pas différer. « Enfin, disait-il pour con-

clure, n'attendez pas ces derniers moments, où les sacrements reçus ne servent ordinairement qu'à nous conduire en enfer avec plus de bien-séance.»

Cette lettre fut-elle appréciée comme elle méritait de l'être? Fit-elle une salubre impression sur le Prince? Elle dénotait, en tout cas, chez son auteur, une rare élévation de pensées et une réelle connaissance des gens de son temps.

## II.

Le maréchal de Tessé fut le modèle des correspondants; il avait tout ce qu'il fallait pour cela. Homme du monde, surtout homme de Cour, parfait courtisan, il connaissait tous les gens en place, titrés ou influents. Ayant beaucoup voyagé, comme soldat et comme diplomate, il savait beaucoup. Il avait de l'esprit, de cette qualité moyenne d'esprit que la société apprécie. Il était souple, aimable avec chacun; il avait le talent d'éviter tout ce qui pouvait exciter la jalousie et l'envie. Il ne recherchait pas ouvertement les grâces royales et il savait se faire pardonner les faveurs dont il était l'objet, en affectant un détachement plein de bonhomie et de modestie. Il aimait écrire et il possédait le don de rendre ses lettres intéressantes.

René-Mans de Froulay était fils de René de Froulay, comte de Tessé et de Madeleine de Beaumanoir. Il naquit en 1648, suivant la date portée sur son acte de baptême. Quelques-uns le font naître en 1650, et lui-même se trompa sur l'année de sa naissance. Sa famille était originaire du Maine.

Il fit ses premières armes sous le maréchal de Créquy, dont il devint, en 1669, l'aide de camp. L'année suivante, il servit en Lorraine et fut blessé au siège d'Epinal. En 1672, il accompagna le Roi en Hollande et, suivant la formule consacrée, se distingua au passage du Rhin. Quelques années plus tard, il reçut le commandement des dragons dans l'armée du maréchal de Créquy, et, en 1678, le grade de brigadier. A la mort du marquis de Beaumanoir, il eut la lieutenance générale du Maine, du Perche et de Laval. Puis sa carrière militaire se poursuivit d'une façon normale, sans actions d'éclat. C'était un officier consciencieux, courageux comme tant d'autres, ne se faisant remarquer ni par son savoir militaire ni par de brillantes aptitudes. Il exerça un commandement en Dauphiné, puis un autre dans le Palatinat, avec le grade de maréchal de camp. Tour à tour, il fit partie des armées d'Allemagne, de la Moselle, d'Italie. Il fut blessé à Veillane et eut la chance, en 1691, d'assister à la prise de Villefranche et à celle de Nice. Il eut, aussitôt après, le gouvernement d'Ypres, le grade de lieutenant général, le titre de colonel général des dragons et fut créé chevalier de l'Ordre.

Tessé devait trouver en Italie l'occasion de se signaler et d'acquérir une renommée qui allait avoir une singulière influence sur son avenir. Le maréchal de Catinat, qui commandait en chef l'armée d'Italie, lui avait confié la défense de Pignerol, et il se tira de cette mission à son avantage. Mais ce ne fut pas comme soldat qu'il brilla, ce fut surtout comme diplomate. Les circonstances d'ailleurs l'aiderent puissamment.

La France avait besoin de la paix. Louis XIV, résolu à tout tenter pour y arriver, pensa que le meilleur moyen d'affaiblir la coalition de ses ennemis était de détacher l'un d'eux, afin de l'amener à signer une paix séparée. Il jeta les yeux sur le duc de Savoie, Victor-Amédée II. Le

Roi, sachant que les forts bataillons sont généralement les meilleurs négociateurs pour la paix, donna à Catinat une puissante armée, en même temps que les pouvoirs nécessaires pour traiter. Victor-Amédée n'était pas rassuré; il ne demandait qu'à causer à l'insu de ses alliés. Et tandis que de formidables préparatifs de guerre se faisaient sur les bords du Pô, des pourparlers s'engagèrent très secrètement. Il fallait un homme pour les suivre et pour pousser les négociations à fond. Catinat désigna Tessé. Celui-ci avait tout ce qu'il fallait pour jouer le rôle de diplomate: de l'aisance, des bonnes manières, cette politesse banale qu'on appelait alors honnêteté. Son grade de lieutenant général lui donnait un certain rang. Il pouvait se faire écouter. Il s'introduisit dans Turin sous un déguisement, et une fois dans la place, pour causer au Palais, il mit à profit les ombres de la nuit qu'on accuse trop volontiers d'être uniquement la complice des mauvaises actions. Les négociations furent longues et laborieuses. Le duc de Savoie se montrait perplexe et irrésolu. Il affectait une indécision qui, au fond, n'était qu'une résolution très ferme d'obtenir le meilleur résultat possible. Il se faisait prier, afin que son acquiescement fût estimé au plus haut prix. Pendant ces interminables conversations, Tessé eut le loisir d'étudier son personnage et il a défini, autant qu'on peut définir un être humain, l'homme avec qui il avait affaire: un prince généralement impénétrable, ayant le talent d'empêcher les autres de dire ce qu'il ne voulait pas entendre, maître de lui au point de ne jamais se laisser, dans la discussion, entraîner hors des limites qu'il s'était d'avance tracées, sachant en toutes choses discerner son intérêt et ne s'arrêtant devant aucune considération pour atteindre son but, en somme un véritable politique.

Le traité fut enfin signé; Victor-Amédée eut le comté de Nice et donna sa fille, Marie-Adélaïde, en mariage au duc de Bourgogne. La jeune femme, qui devint bientôt l'enfant gâtée du vieux Roi et qui apporta sa vivacité, son entrain et sa jeunesse dans la Cour morose de Versailles, ne se montra pas ingrate vis-à-vis de Tessé. Celui-ci, à son retour en France, fut fort bien reçu. Louis XIV lui témoigna sa satisfaction et tous les courtisans le comblèrent de compliments. Il fut nommé premier écuyer de la duchesse de Bourgogne; et cette charge, qui comportait beaucoup d'honneurs et de profits, lui convenait parfaitement. Il eut rang à la Cour et il eut le talent de s'y faire bien voir. Sa finesse de manœuvre, que Saint-Simon lui a cruellement reprochée, le servit à merveille dans un milieu rempli d'intrigues, de cabales et de jalousies. Il acquit une ample connaissance des hommes et des choses; il devint habile dans l'art de manœuvrer à Versailles, ce qui parfois était plus difficile que d'opérer sur le champ de bataille, et la stratégie du parfait courtisan n'eut pas de secret pour lui.

En 1701, dès le début de la guerre de la Succession d'Espagne, il retourna en Italie. Le duc de Savoie, malgré toutes ses attaches de famille avec la Maison de Bourbon, n'était pas pour la France un allié sûr. Il avait déjà donné maintes preuves de sa souplesse politique. Dès son arrivée à Turin, Tessé s'efforça d'inculquer aux ministres et au Roi lui-même de salutaires sentiments de méfiance. Les événements lui donnèrent raison. En 1703, le duc de Savoie passa avec armes et bagages dans les rangs des ennemis de la France.

(A suivre.)

ANDRÉ LE GLAY.

Étude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

## SOCIÉTÉ ANONYME DU CRÉDIT FONCIER DE MONACO

### Augmentation de Capital. Modification aux Statuts.

I. — Aux termes des Statuts de la Société anonyme du **Crédit Foncier de Monaco**, dressés par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, les dix-neuf mai et douze juillet mil neuf cent vingt-deux, le capital social de la dite Société a été fixé à *Un million de francs* divisé en deux mille actions de cinq cents francs chacune, qui étaient à souscrire en numéraire, et il a été dit que, sans autre autorisation que celle résultant de l'approbation des dits Statuts, et jusqu'à concurrence de *Cinq millions de francs*, le capital social pourrait, par simple décision du Conseil d'Administration, être augmenté, en une ou plusieurs fois, dans les termes prévus aux dits Statuts.

II. — Les dits Statuts ont été approuvés et la Société autorisée par Ordonnance Souveraine du treize juillet mil neuf cent vingt-deux, promulguée le quatorze juillet et publiée dans le Journal Officiel de Monaco du dix-huit juillet, même mois.

III. — Les deux mille actions de cinq cents francs chacune, formant le capital initial de Un million de francs fixé par les Statuts, ont été entièrement souscrites avec versement du quart sur chaque action, soit au total deux cent cinquante mille francs, ainsi que le constate un acte de déclaration de souscription et de versement dressé par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le seize août mil neuf cent vingt-deux.

IV. — Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive des actionnaires de la dite Société, dressé, en la forme authentique, par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le dix-sept août mil neuf cent vingt-deux, la dite Assemblée a, à l'unanimité: a) définitivement approuvé les Statuts; b) reconnu la sincérité de la déclaration de souscription du capital social « Un million de francs » et du versement du quart du dit capital, soit deux cent cinquante mille francs; c) nommé les premiers Administrateurs ainsi que les premiers Commissaires des comptes et constaté leur acceptation; d) constaté la constitution définitive de la Société; e) enfin, ratifié, en tant que de besoin, les réductions respectives appliquées par les fondateurs aux souscriptions recueillies, afin de les ramener au capital initial prévu de Un million de francs, et invité le Conseil à procéder, jusqu'à concurrence de la somme qu'il jugerait convenable, à l'augmentation de capital prévue par les Statuts, en affectant d'abord, jusqu'à due concurrence, à cette augmentation, l'excédent des souscriptions déjà recueillies et à charge, par le dit Conseil, de faire reconnaître cette augmentation de capital par une prochaine Assemblée générale extraordinaire, à convoquer à cet effet.

V. — Conformément à l'Ordonnance Souveraine du dix-sept mars mil neuf cent sept, sur les Sociétés Anonymes par actions, expéditions des Statuts, de la déclaration de souscription et de versement de capital et du procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, précitées, ont été déposées au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté le vingt-cinq août mil neuf cent vingt-deux, et avis de ce dépôt a été inséré au Journal Officiel de Monaco du vingt-neuf août même mois.

VI. — En exécution de la délibération précitée du dix-sept août mil neuf cent vingt-deux, le Conseil d'Administration a décidé de n'élever, momentanément, le capital social que de Un Million de francs, soit de le porter de *Un à Deux millions de francs* par l'émission de deux mille actions nouvelles de cinq cents francs chacune en numéraire, lesquelles ont été entièrement souscrites et, comme les premières, libérées du quart au moment de la souscription, ainsi que le constate une déclaration de souscription et de versement faite par le Conseil d'Administration suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le treize septembre mil neuf cent vingt-deux.

VII. — Aux termes d'une délibération tenue, en la forme authentique, par devant M<sup>e</sup> Eymin, notaire sous-

signé, qui en a dressé procès-verbal, le quatorze septembre mil neuf cent vingt-deux, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la dite Société, à cet effet spécialement convoquée, a reconnu comme sincère et véritable la déclaration notariée de la souscription d'un million de francs pour l'augmentation du capital social et du versement du quart (Deux cent cinquante mille francs) sur le nouveau capital souscrit, faite par le Conseil d'Administration aux termes de l'acte précité du treize septembre mil neuf cent vingt-deux. Et, comme conséquence de cette augmentation, l'article 6 des Statuts de la dite Société s'est, *ipso facto*, et à l'unanimité de l'Assemblée, trouvé modifié de la manière suivante :

## Texte ancien.

## ARTICLE 6.

Le Capital social est fixé à Un million de francs, divisé en deux mille actions de cinq cents francs chacune. Les deux mille actions sont souscrites et payables en numéraire dans les conditions suivantes :

Un quart, soit cent vingt-cinq francs, lors de la souscription ;

Le surplus suivant délibération du Conseil d'Administration, publiée dans le *Journal de Monaco* et communiquée, par lettre recommandée, aux actionnaires, quinze jours au moins avant la date des versements.

VIII. — Une expédition de chacun des actes 1° de déclaration de souscription et de versement, 2° de procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, précités, des treize et quatorze septembre mil neuf cent vingt-deux, ont été déposés, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Pour extrait, publié en conformité de l'article 17 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907.

Monaco, le 26 septembre 1922.

Signé : ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, le douze septembre mil neuf cent vingt-deux, M. Bernardin OVIDIO, serrurier, et M<sup>me</sup> Charlotte IVALDI, épicière, son épouse, demeurant à Monaco, quartier du Castelleretto, impasse du Castelleretto, n° 2, a vendu :

à M<sup>me</sup> Domenica DAMILANO, veuve de M. Antoine BESSONE, demeurant à Monaco, impasse du Castelleretto, n° 2,

Le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, vente de pétrole, d'alcool à brûler, vins en gros et au détail à emporter, exploité à Monaco, impasse du Castelleretto, n° 2, et comprenant la clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial, l'enseigne, et les différents objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation.

Avis est donné aux créanciers de M. et M<sup>me</sup> Ovidio, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite vente, dans le délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 septembre 1922.

Signé : A. SETTIMO.

1<sup>er</sup> AVIS

M. R. CANIS a vendu à M. Justin HEHLEN, 33, boulevard de l'Ouest, une voiture automobile avec numéro.

Faire opposition entre les mains de l'acquéreur.

2<sup>e</sup> AVIS

M. BOERI Joseph ayant acquis de M. NERI Jean la voiture de place n° 22, faire opposition, s'il y a lieu, villa Marie-Thérèse, boulevard d'Italie, à Monte Carlo.

2<sup>e</sup> AVIS

M. PANEIRO a vendu à M. CASSINI Joseph, un matériel de cabine qu'il exploitait au Marché de la Condamine.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains du Directeur des Marchés, 1, rue du Port, à Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

2<sup>e</sup> AVIS

M. PIZZIO François a vendu à M<sup>me</sup> PECCI, un matériel de cabine qu'il exploitait au Marché de la Condamine.

Faire opposition, s'il y a lieu, entre les mains du Directeur des Marchés, 1, rue du Port, à Monaco, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

## Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le 5 mai 1922, enregistré :

Entre la dame Anna BIMA, employée, demeurant à Monaco,

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire, par « décision du Bureau, en date du 17 mars 1922 ; »

Et le sieur Auguste RASTÈGUE, son mari, employé d'hôtel, demeurant à Monte-Carlo ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce des époux Rastègue, aux torts « du mari. »

Pour extrait conforme, délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le 19 septembre 1922.

Le Greffier en chef,  
A. Croco.

## Les Annales

Très varié, le numéro des *Annales* de cette semaine consacre deux pages abondamment illustrées au Concours Lépine, avec un article de Gaston Guillot et deux pages aux jardins d'enfants de Jérusalem que Mirriam Harry décrit avec l'art qu'on lui sait. Il contient en outre une nouvelle très divertissante de Léon Frapié, le célèbre auteur de *la Maternelle*, les mémoires de Baret et des pages ou des poèmes signés Henri Lavedan, de l'Académie française, Edmond Haraucourt, Fernand Gregh, Saint-Georges de Bouhelier, Henri Bidon, etc...

En vente partout, le numéro 75 centimes.

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

### INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.630.000.**

*Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.*

*Succursale à PARIS, 4, rue Auber.*

Président : M. Edouard Cazalet.

## Groupe des Agences du Sud-Est :

NICE, ANTIBES, CANNES, DIGNE, FRÉJUS, GRASSE  
MONTE CARLO (Park-Palace).  
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.

*Correspondants dans toutes les villes de France  
et principales villes de l'Etranger.*

**Opérations de la Société :** Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envois et transferts de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

## Comptoir National d'Escompte

### DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
**250 millions** de francs entièrement versés.

## AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*  
LA CONDAMINE : *25, boulevard de la Condamine*  
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## Crédit Hypothécaire

### DE MONACO

Société Anonyme au Capital de **10 millions**

*Siège social :* MONTE-CARLO

(Annexe de l'Hôtel de Paris)

## OPÉRATIONS :

Renseignements généraux sur Prêts Hypothécaires.

Prêts Hypothécaires et Ouvertures de Crédits.

Prêts et Opérations sur Titres de Bourse et Valeurs locales.

Ordres de Bourse.

Achat et Vente de Valeurs locales.

Opérations de Change.

Chèques.

Renseignements divers.

## BULLETIN

DES

## OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

## Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 3 novembre 1921. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 19386.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1921. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 35729, 35730 et 35731.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1921. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44478.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 23 décembre 1921. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 68451 et 68452.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 17 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 58783.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccac, huissier à Monaco, du 17 juin 1922. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 62931 à 62980 inclus.

## Mainlevées d'opposition.

Du 14 novembre 1921. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44994, 52322, 52323, 52556 et 52997.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccac, huissier à Monaco, en date du 30 janvier 1922. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19985.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1922. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 49904 et 55560.

## Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1922.